



Dépêche 40/03

Réaction de la CFDT douane à l'annonce de l'octroi de la bonification retraite

La terminologie employée prend bien acte de la satisfaction d'une revendication CFDT vieille de 25 ans.

Cependant, nous restons prudents étant donné qu'aucun élément précis n'a été à ce jour divulgué concernant les modalités d'application.

Pour nous, cela passe nécessairement par des séances de négociations avec les représentants du personnel. Nous ne saurions accepter une mesure imposée sans réel dialogue comme l'atteste la conclusion du CTPM de ce jour où le ministre par sa réponse intransigeante sur les retenues pour faits de grève a conduit les fédérations à quitter cette instance paritaire.

Paris, le 24 juin 2003